

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau de la réglementation et des élections  
Affaire suivie par M. Cécile LAPALUS  
Tél : 03.85.21.80.17  
Fax : 03.85.21.81.01  
[cecile.lapalus@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:cecile.lapalus@saone-et-loire.gouv.fr)

Mâcon, le 20 MARS 2017

Horaires d'accueil du public :  
du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15

Le préfet de Saône-et-Loire

à Mesdames et Messieurs les maires du  
département  
(en communication à Madame et  
Messieurs les sous-préfets, Madame la  
directrice départementale de la sécurité  
publique, Monsieur le colonel,  
commandant le groupement départemental  
de gendarmerie )

Objet : Vote par procuration – Désignation des officiers de police judiciaire compétents pour  
établir les procurations

P.J : 1

J'ai l'honneur de vous transmettre **aux fins d'affichage tout le long de l'année et jusqu'à la prochaine actualisation**, la liste des lieux d'affectation des autorités habilitées à établir des procurations dans le département de Saône-et-Loire.

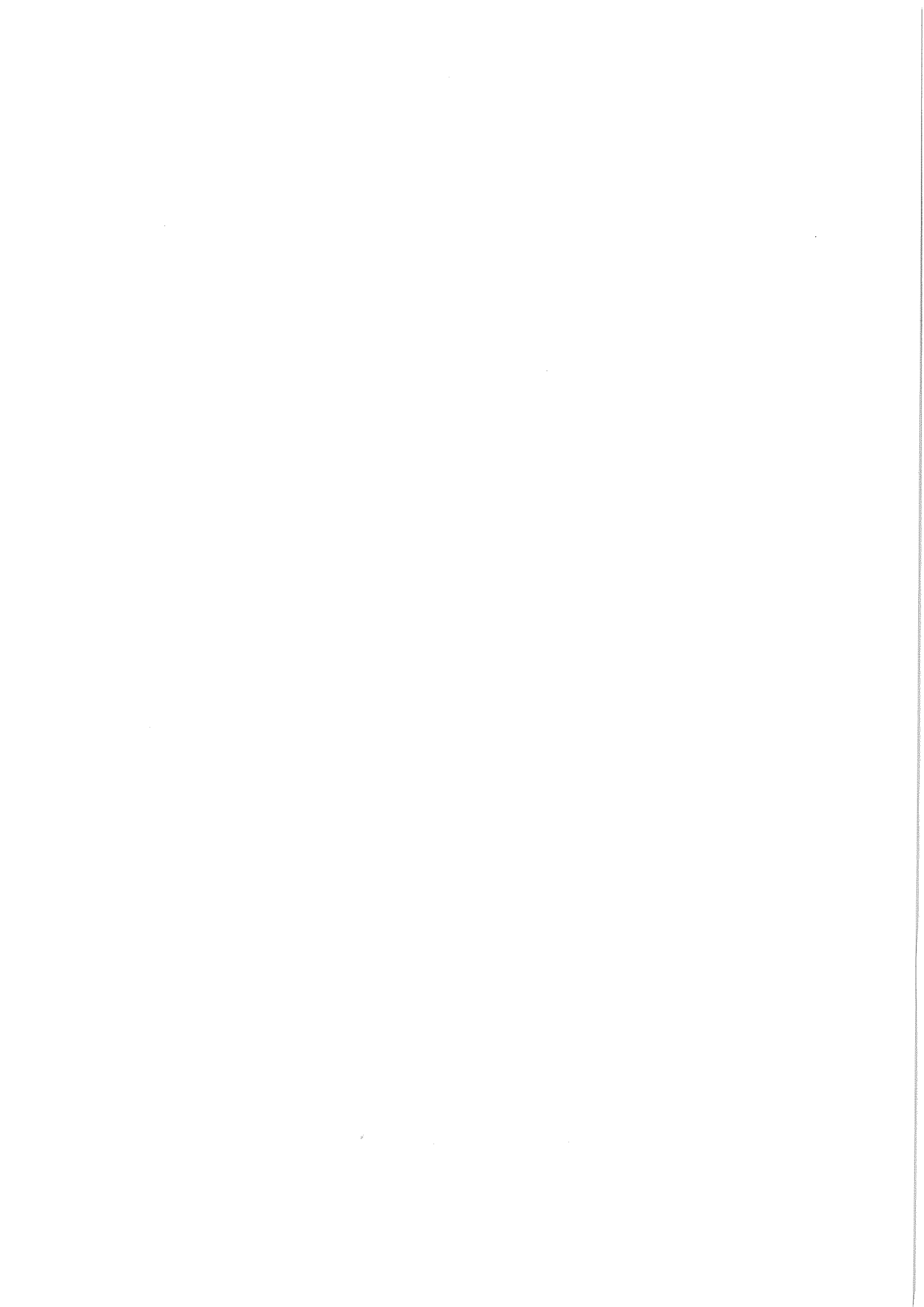
Au fur et à mesure de la réception des procurations, il vous appartient de mettre à jour le registre ouvert à cet effet en inscrivant les noms et prénoms du mandant et du mandataire, le nom et la qualité de l'autorité qui a dressé l'acte de procuration, la date d'établissement de celui-ci et la durée de sa validité.

Je vous rappelle que la circulaire ministérielle du 30 août 2016 relative aux modalités d'exercice du droit de vote par procuration peut être téléchargée sur le site internet de l'État ([www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)) dans la rubrique « politique publique / élections / circulaires permanentes ».

Je vous remercie de me faire part de toute difficulté dans la mise en œuvre de ces instructions.

*J. C. GENEY*

Le préfet,  
pour le préfet,  
le secrétaire général de la  
préfecture de Saône-et-Loire





PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau de la réglementation et des élections

-----

## VOTE PAR PROCURATION

### Liste actualisée au 16 mars 2017 des lieux d'affectation des personnes habilitées à l'établissement des procurations

Article R 72 du code électoral :

Les procurations sont établies :

- par le juge ou le greffier en chef du tribunal d'instance de la résidence ou du lieu de travail de la personne désirant donner procuration,
- ou par tout officier ou agent de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationales désignés par le juge d'instance.

Les délégués des OPJ agréés par le juge d'instance sont habilités à se déplacer au domicile des personnes souffrant de maladies ou d'infirmités graves les empêchant de se déplacer elles-mêmes, pour recueillir les dossiers de demande de procuration. Ils ne peuvent en revanche pas établir eux-mêmes la procuration.

**TRIBUNAL D'INSTANCE  
DE MACON**

**8 rue de la préfecture**

**71000 MACON**

CIRCONSCRIPTION DE SECURITE DE PROXIMITE DE MACON

24 officiers et 20 agents de police judiciaire

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE MACON

12 officiers et agents de police judiciaire et 2 délégués

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

12 officiers et agents de police judiciaire et 1 délégué

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE CLUNY

Brigade de proximité chef-lieu de Cluny

9 officiers et agents de police judiciaire et 1 délégué

Brigade de proximité externe de Dompierre-les-Ormes

5 officiers et agents de police judiciaire et 1 délégué

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE TOURNUS

Brigade de proximité chef-lieu de Tournus

18 officiers et agents de police judiciaire

Brigade de proximité externe de Lugny

5 officiers et agents de police judiciaire

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE SAINT GENGOUX LE NATIONAL

Brigade de proximité chef-lieu de St Gengoux-le-National

6 officiers et agents de police judiciaire

Brigade de proximité de Mont St Vincent

3 officiers et agents de police judiciaire et 2 délégués

COMPAGNIE DE CHAROLLES

2 officiers de police judiciaire et 3 délégués

BRIGADE DE RECHERCHE DE CHAROLLES

8 officiers de police judiciaire

PSIG DE PARAY-LE-MONIAL

5 officiers de police judiciaire et 3 délégués

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE CHAROLLES

5 officiers de police judiciaire et 5 délégués

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE DIGOIN

6 officiers de police judiciaire et 5 délégués

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE MARCIGNY

4 officiers de police judiciaire et 5 délégués

BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE PARAY-LE-MONIAL

6 officiers de police judiciaire et 10 délégués

BRIGADE DE PROXIMITE DE BOURBON-LANCY

5 officiers de police judiciaire et 4 délégués

BRIGADE DE PROXIMITE D'ISSY-L'EVEQUE

2 officiers de police judiciaire et 3 délégués

BRIGADE DE PROXIMITE DE CHAUFFAILLES

6 officiers de police judiciaire et 2 délégués

BRIGADE DE PROXIMITE DE LA CLAYETTE

2 officiers de police judiciaire et 4 délégués

BRIGADE DE PROXIMITE DE GUEUGNON

5 officiers de police judiciaire et 7 délégués

BRIGADE DE PROXIMITE DE PERRECY-LES-FORGES

1 officier de police judiciaire et 5 délégués

**TRIBUNAL D'INSTANCE  
DE CHALON SUR SAONE**

**4 , rue Emiland Menand**

**71331 CHALON SUR SAONE Cédex**

- COMMISSARIAT DE POLICE DE CHALON-SUR-SAONE  
125 officiers et agents de police judiciaire dont 8 réservistes civils, agents de police judiciaire, et 1 délégué
- BRIGADE TERRITORIALE DE CHATENOY-LE-ROYAL  
12 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE GIVRY-BUXY  
16 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE CHAGNY  
12 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE COUCHES  
4 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE ST GERMAIN-DU-PLAIN  
9 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE ST MARTIN-EN-BRESSE  
5 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE SENNECEY-LE-GRAND  
16 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS  
6 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE ST LEGER-SUR-DHEUNE  
4 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE BEAUREPAIRE-EN-BRESSE  
5 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE CUISEAUX  
6 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE CUISERY  
5 officiers et agents de police judiciaire
- BRIGADE TERRITORIALE DE LOUHANS

10 officiers et agents de police judiciaire

- BRIGADE TERRITORIALE DE MONTPONT-EN-BRESSE

4 officiers et adjoints de police judiciaire

- BRIGADE TERRITORIALE DE MONTRET

4 officiers et adjoints de police judiciaire

- BRIGADE TERRITORIALE DE ST GERMAIN-DU-BOIS

6 officiers et adjoints de police judiciaire

- BRIGADE TERRITORIALE DE PIERRE-DE-BRESSE

6 officiers et adjoints de police judiciaire

**TRIBUNAL D'INSTANCE  
LE CREUSOT**

**20, rue de la Chaise  
BP 84  
71206 LE CREUSOT**

COMMUNAUTE DE BRIGADES D'AUTUN

- COMPAGNIE/COB D'AUTUN : 21 officiers et agents de police judiciaire
- BTA ETANG-SUR-ARROUX : 8 officiers et agents de police judiciaire
- BT LE CREUSOT : 5 officiers et agents de police judiciaire
- COB/BT MONTCHANIN : 10 officiers et agents de police judiciaire

COMMISSARIAT DE POLICE

- MONTCEAU-LES-MINES : OPJ : 17 officiers de police judiciaire et 36 délégués  
(désignés également par le juge du tribunal d'instance de Mâcon pour ce qui concerne la commune de Sanvignes-les-Mines)
- LE CREUSOT  
11 officiers de police judiciaire et 38 délégués